|  |
| --- |
| **CCTP Type - Plancher KP1 Logement** |

**Descriptif succinct (pour DPGF) :**

Plancher béton épaisseur XX cm avec ThermoPrédalles préfabriquées en béton précontraint KP1 et rupteurs thermiques ThermoPrédalle périphériques porteurs et longitudinaux.

**Descriptif Détaillé (pour CCTP) :**

**Lots gros œuvre**

Mise en œuvre d’un plancher béton à ThermoPrédalles® précontraintes et rupteurs thermiques longitudinaux Pré.K Watt, d’une épaisseur suivant charges et portées.

Le plancher sera constitué de ThermoPrédalles® précontraintes KP1 (ATEc CSTB n°3.1/17-928) ou similaires, posées sur mur arasé, et d’une dalle de compression coulée en œuvre et ferraillée suivant les préconisations du fabricant et du Bureau d’Etudes Techniques en charge du projet.

Tout ou partie du traitement des ponts thermiques périphériques du plancher système KP1 Logement sera réalisé, suivant l’étude thermique par :

* Des rupteurs de ponts thermiques ThermoPrédalles® de type Batiboard 100 (ou équivalent technique) dans le sens porteur (ATEc CSTB n°3.1/17-928)
* Des rupteurs thermiques de type Pré.K Watt (ou équivalent technique) dans le sens non porteur (ATex n°2281 de type a)

Le système de plancher ThermoPrédalles®  KP1 permet de réaliser des planchers coupe-feu 90 min (REI 90).

Les incorporations à la charge du lot électricité (descentes de cloisons, pots électriques, etc.) seront intégrées directement par le fabricant sur la base des plans fournis dans le délai imparti.

La pose des ThermoPrédalles® sera effectuée en sécurité à l’aide de garde-corps et d’un dispositif d’accueil de potelets adapté type DAK KP1 ou similaire. Ces derniers seront disposés avant le déchargement.

La mise en œuvre des rupteurs de ponts thermiques du plancher système KP1 Logement se feront conformément aux préconisations de pose du fabricant. Une attention particulière doit être apportée à la mise en place des aciers.

La dalle de compression sera conforme en type de béton ainsi qu’en épaisseur à celle déterminée par le bureau d’étude structure.

Les joints entre ThermoPrédalles® seront réalisés conformément aux préconisations du produit utilisé et selon le DTU 59.1 (NF P 74-201 -1) travaux de peinture des bâtiments. Selon le moment d’exécution des joints, un produit adapté sera utilisé : un produit « rigide » dans le cas d’une mise en œuvre tardive, après l’application des charges et juste avant l’intervention du peintre, ou un produit « souple » dans le cas d’une mise en œuvre dès la fin de la phase Gros Œuvre, après désétaiement du plancher et une fois que le bâtiment est hors d’eau.